

LES ASSISES

DE LA VITICULTURE

DOSSIER DE PRESSE



**La viticulture dans les
Pyrénées-Orientales**

2025

L'ÉDITO



La viticulture des Pyrénées-Orientales traverse une période charnière. Confrontée à la sécheresse, à des bouleversements profonds et à un cycle économique défavorable, la filière doit se réinventer. L'enjeu est fondamental : répondre à l'inquiétude légitime de viticulteurs, qui ne doivent pas se résigner, pour préserver un pilier de notre département. Ici, la vigne façonne les paysages, soutient l'économie locale et joue un rôle essentiel dans l'équilibre du territoire.

Je refuse le défaitisme. La viticulture catalane s'est toujours relevée grâce à la force de femmes et d'hommes passionnés, profondément attachés à leur terre. C'est sur cette énergie que nous devons nous appuyer pour affronter les mutations à venir et bâtir l'avenir.

Nous devons tenir une ligne de crête : sauver ce qui peut et doit l'être, accompagner la modernisation des exploitations viables et, là où la vigne ne pourra se maintenir, imaginer de nouvelles formes de valorisation du territoire.

Les Assises de la viticulture, que j'ai réunies aujourd'hui, ont permis de rassembler tous les acteurs de la filière – viticulteurs, coopératives, organisations professionnelles, collectivités et services de l'État. Ensemble, nous avons dressé un diagnostic lucide de la situation et débattu de propositions concrètes. Ces échanges ont abouti à un plan d'action clair, associant mesures d'urgence et chantiers de transformation sur le long terme.

Le temps des constats est terminé, celui de l'action commence. L'État restera pleinement mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de ces décisions, mais la réussite dépendra avant tout de la mobilisation de tous. C'est collectivement, en conjuguant la détermination de la profession, la solidarité des territoires et la responsabilité de tous les acteurs, que nous redonnerons confiance à la filière et assurerons l'avenir de nos paysages, de nos savoir-faire et de notre vigne.

**Pierre Regnault de la Mothe
Préfet des Pyrénées-Orientales**

SOMMAIRE

1/ Une méthode de travail fondée sur la lucidité, la détermination et le collectif	3
Une mobilisation collective pour bâtir des solutions concrètes et durables à la crise que traverse la viticulture catalane	3
L'évolution de la viticulture dans les Pyrénées-Orientales : entre crise de la consommation et état climatique	3
Innover et s'adapter pour préparer l'avenir	3
2/ Un plan d'action concret pour soutenir, transformer et préparer l'avenir de la filière	4
Amorcer rapidement la transformation des coopératives	4
Apporter des réponses sur la sécurisation de la ressource en eau	4
Engager la réflexion sur les grands chantiers d'avenir	4
Soutenir dès maintenant les exploitations en difficulté	5

Une mobilisation collective pour bâtir des solutions concrètes et durables à la crise que traverse la viticulture catalane.

À l'initiative du préfet des Pyrénées-Orientales, les Assises de la viticulture ont réuni, dans l'amphithéâtre de l'Université de Perpignan, l'ensemble des acteurs de la filière viticole. Les échanges, articulés autour de deux tables rondes, ont permis d'établir un diagnostic partagé, identifier des leviers d'action concrets et bâtir un plan collectif pour assurer l'avenir de la viticulture catalane. En conclusion, le préfet a présenté une feuille de route qui marque la détermination de l'État à accompagner durablement la transformation de la viticulture aux côtés des acteurs du territoire.

L'évolution de la viticulture dans les Pyrénées-Orientales : entre crise de la consommation et état climatique.

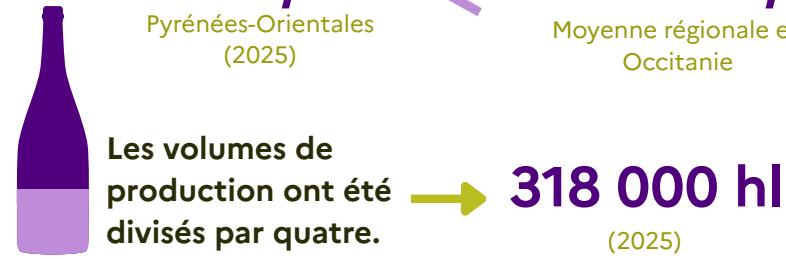
La viticulture des Pyrénées-Orientales traverse une période de mutation profonde, prise en tenaille entre la baisse structurelle de la consommation de vin et les effets désormais tangibles du changement climatique dans le département. Depuis cinq ans, la filière n'a connu aucune année climatique stable. De la tempête Gloria en 2020 au gel de 2021, en passant par les sécheresses extrêmes et les coups de chaleur répétés depuis 2022, les viticulteurs font face à une tension climatique sans précédent. Entre 2022 et 2024, les précipitations ont chuté de 50 % par rapport aux moyennes, tandis que les températures moyennes ont augmenté de +2°C.

DES INDICATEURS CLÉS D'UNE FILIÈRE SOUS TENSION

En vingt ans, la surface du vignoble départemental a été divisée par deux :



Le rendement moyen s'effondre :



Si la vigne résiste, elle produit moins : les rendements s'effondrent, fragilisant un modèle économique déjà mis à mal par l'évolution des modes de consommation et la hausse continue des charges. Les frais de structure des caves augmentent, sans que la rémunération par hectare ne suive.

Pour autant, la viticulture reste une force vive du département. Ancrée dans le paysage, porteuse d'identité, de savoir-faire et d'emplois, elle demeure un pilier économique et culturel.

L'enjeu désormais est clair : retrouver un équilibre économique durable, tout en accélérant l'adaptation de la filière au changement climatique.

Innover et s'adapter pour préparer l'avenir

Des leviers concrets existent pour redonner espoir à la viticulture catalane, qui conserve de solides atouts pour conquérir de nouveaux marchés et valoriser un terroir d'exception. Il existe une voie pour que la filière renforce sa compétitivité, en agissant sur la maîtrise des coûts, l'adaptation de l'offre et la mise en avant de la qualité et de la singularité de ses vins. La désalcoolisation ou l'innovation dans la gestion durable de l'eau, ouvrent des perspectives prometteuses, tandis que la diversification des cultures apparaît comme une piste d'avenir dans les zones où la vigne recule.

A l'issue d'une matinée d'échanges riches et constructifs, le Préfet a remercié l'ensemble des participants pour la qualité du dialogue et l'esprit de responsabilité qui ont animé les débats.

Il a présenté un plan d'action inspiré par les échanges de la matinée.

1/ Amorcer rapidement la transformation des coopératives

Pour préparer la relance de la filière, le Préfet souhaite engager sans attendre un travail de fond sur l'avenir du modèle coopératif. **Il a demandé aux acteurs de la coopération de présenter, d'ici à la fin du mois de janvier, des projets de réorganisation.**

Pour faciliter cette réflexion, deux démarches complémentaires sont lancées :

- **une mission "flash" du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAEER)** : elle apportera un regard indépendant sur la situation de la viticulture départementale. Ses conclusions, attendues dans un délai court, devront proposer des pistes d'action concrètes pour accompagner les évolutions nécessaires. Cette mission viendra dans les Pyrénées-Orientales les 17 et 18 novembre.
- **la constitution d'un groupe de travail départemental sur l'avenir des coopératives** : il aura pour mission d'analyser les modèles existants, de capitaliser sur les expériences réussies et de formuler des scénarios d'évolution réalistes et ambitieux. Ces travaux, qui s'ouvriront dans quelques jours, permettront d'ouvrir une réflexion collective sur les transformations à conduire pour renforcer la compétitivité et la durabilité du modèle coopératif.

2/ Apporter des réponses sur la sécurisation de la ressource en eau

La mise en œuvre des projets d'irrigation prévus par le plan de résilience sera accélérée. D'ores et déjà, les projets de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ont bien avancé, notamment à Argelès et Saint Cyprien. Un coup d'accélérateur sera mis sur le projet de maillage des ASA de l'Agly, et sur le projet des Aspres.

En outre, **le Préfet propose la formalisation d'un contrat de territoire**, à élaborer en lien avec le niveau régional et le niveau national. L'idée de ce contrat consiste à prévoir des engagements réciproques de la part des pouvoirs publics et de la part de la profession :

- de la part des pouvoirs publics : assouplissement des critères de financement des projets de sécurisation de la ressource en eau, notamment les projets n'étant pas fondés sur le « 100 % substitution », ou encore les projets à iso-prélèvement ;
- de la part de la profession : connaissance et transparence des prélèvements, gouvernance collective de l'eau, stratégie partagée de sécurisation des filières.

3/ Engager la réflexion sur les grands chantiers d'avenir

Parce que la transformation durable exige aussi du temps, de la réflexion et de la concertation, le préfet a annoncé la création de 3 groupes de travail prospectifs chargés de nourrir la feuille de route départementale. Cette dernière dépendra de l'engagement de tous et de la dynamique collective qui doit nous permettre d'aboutir à des solutions.

Ces groupes de travail porteront sur :

- **la performance économique des exploitations et des entreprises viticoles** (compétitivité, mutualisation, valorisation, commercialisation) ;
- **l'adaptation au changement climatique** (pratiques sobres, gestion de l'eau, résilience, diversification) ;
- **l'aménagement du territoire** (foncier, prévention des incendies, tourisme, biodiversité, alternatives dans les zones où la vigne recule) ;
- **la réglementation** (identification des normes nécessitant une adaptation ou une dérogation).

Ces groupes de travail se réuniront dans les semaines qui suivent le lancement des assises. Les sujets discutés pourront être conclus à des rythmes différents, selon le degré de complexité. Certains points pourront donner lieu à des conclusions très rapidement. La conclusion générale de ces groupes de travail se fera sous la forme d'une feuille de route d'ensemble, formalisée au printemps 2026.

4/ Soutenir dès maintenant les exploitations en difficulté

Deux mesures sont en cours d'instruction :

- **la prise en charge de cotisations sociales de la Mutualité sociale agricole (MSA)** : le préfet a saisi la ministre de l'Agriculture pour soutenir la demande de la MSA Grand sud d'un élargissement de la prise en charge, incluant le motif de sécheresse. Il s'engage à suivre le dossier de près ;
- **le report et l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB)** : un report de paiement jusqu'en décembre 2025 est acté pour toutes les exploitations du département. Un dispositif de dégrèvement est également à l'étude, sur la base des pertes constatées suite à la période de sécheresse estivale.

CONTACTS

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

24, Quai Nicolas Sadi Carnot - 66000 Perpignan

Mail : pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

07 85 44 44 37

